





Pages spéciales PsyEN du Bimestriel n°112 — février mars 2024

S3 de Paris - 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex

Pages spéciales PsyEN

NOUVEAU MEPRIS

Alors que le recrutement sur concours les Psycho- durée en annulant logues l'Education Nationale "éducation, développement et conseil en orienta- (faisant ainsi chuter tion scolaire et professionnelle" (PsyEN EDO), per- les statistiques de frésonnels des Centres d'Information et d'Orientation quentation du CIO) au (CIO) n'est plus suffisant pour faire face aux départs profit à la retraite et que le ministère ne prévoit pas de nences création de postes supplémentaires,

Alors que les effectifs des CIO n'étaient toujours pas ment, sans compenau complet avant les vacances de la Toussaint, con- sation financière et sans prendre en compte la travail dans les équipes,

Alors que le pourcentage de non-titulaires, qui a quel mépris vis à vis des élèves! atteint 52 % des effectifs à la rentrée dans l'Acadé- Quid du suivi d'un jeune en difficulté lorsqu'il doit contractuels par les équipes déjà en poste,

de plus en plus lourde avec :

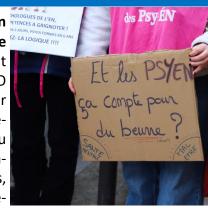
- scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement travail entre un jeune et un psychologue? arrivés (EANA), l'accueil et la coordination des Nous dénonçons cette manière inacceptable de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)...
- mentation des élèves à besoins spécifiques, des rition des TZR petits et moyens remplacements. élèves en souffrance psychologique, des gestions de Les collègues en poste n'ont pas à subir arbitrairede publics différents,

tude des missions ne cesse de croître,

EDO,

Le rectorat impose aux PsyEN EDO de remplacer

leurs collègues en PETENCES A GRIGAN congé maladie courte spécialité des permanences CIO permaponctuelles, organisées en roule-



tribuant ainsi à un alourdissement des charges de charge mentale supplémentaire pour les personnels. Quel mépris pour les collègues, mais aussi

mie de Paris, engendre un encadrement des néo- réexpliquer sa situation à plusieurs professionnels différents? Quid du suivi d'un élève quand un Alors que la charge de travail devient chaque année PsyEN EDO vient une seule fois dans un établissement et qu'il ne connaît pas l'équipe éducative ?

- de nombreuses missions en CIO dont notamment : Quid du suivi d'un élève qui est en souffrance psyl'accueil du public en recherche de conseils en chique en lui imposant de rencontrer un nouvel inorientation, l'accueil et l'accompagnement pour la terlocuteur? Quid de la nécessité d'une alliance de

élèves décrocheurs dans le cadre de la Mission de procéder, la maltraitance imposée aux personnels et le manque de considération à son égard.

- des permanences d'accueil dans les EPLE (3 pour L'administration est responsable de la politique de chaque PsyEN EDO à temps plein) avec une aug- gestion à flux tendu de son personnel et de la dispa-

crise en établissement ainsi que la nécessité d'inter- ment un changement d'emploi du temps sous prévenir avec une pluralité d'équipes, de partenaires et texte qu'un de leur collègue, temporairement absent, n'est pas remplacé par l'administration.

Alors que la charge mentale qu'implique la multi- Nous demandons expressément qu'une enveloppe pour les remplacements petits et moyens remplace-Alors que le rectorat refuse d'allouer une enveloppe ments soit allouée pour le bon fonctionnement de pour les remplacements courte durée des PsyEN nos CIO et pour garantir des conditions de travail décentes à nos collègues.

> **Isabelle Ledigarcher** Responsable syndicale PsyEN

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 30/01/24

<u>Présents</u>: Virginie Cousin Douel, CSAIO, Valérie Triquet, Adjointe de la CSAIO, Thomas Baniol, secrétaire général SNES FSU Paris, Isabelle Ledigarcher Représentante SNES FSU Paris pour les Psyen

1/Notre section s'inquiète du faible nombre de postes occupés par des titulaires passés au dessous de la barre des 50 % (soit 20 % supérieur par rapport au niveau national) et des entrées à l'INTER ne permettant pas de compenser les départs à la retraite, ainsi que la difficulté à chaque rentrée à embaucher des contractuels. Ces situations entraînent une couverture dégradée des établissements et une rotation importante des personnels et de suivi de élèves donnant une mauvaise image de nos services.

Mme Triquet précise que début septembre, alors que les effectifs n'étaient pas complets, les non-titulaires représentaient 48,9 % des effectifs. A ce jour, en janvier 2024, les non-titulaires représentent désormais 58 % des effectifs. Elle explique cette situation par les titulaires entrants peu nombreux, non suffisants pour remplacer les titulaires sortants (départs à la retraite principalement). Pour la première fois, elle a constaté la démission d'une titulaire, ainsi que plusieurs mises en disponibilité.

Mme Ledigarcher fait remarquer l'écart entre le pourcentage de non titulaires au niveau national (30%) et celui de Paris (58 % soit près du double) et elle s'étonne que le nombre d'entrants soit toujours aussi faible depuis plusieurs années. Mme Triquet répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de groupe de travail ministériel sur la répartition des postes académiques des psyen et qu'elle n'a pas la main sur le nombre d'entrants.

Pour la rentrée 2024-25, le nombre de postes de Psyen restera le même. A terme, des pertes de postes peuvent avoir lieu dans la mesure où les académies voisines ont eu des créations d'établissements contrairement à l'Académie de Paris et dans la mesure où la baisse des effectifs des élèves, amorcée depuis plusieurs années, continue avec à chaque rentrée des fermetures de classes. Elle souligne qu'il est nécessaire d'avoir désormais une vision « région académique ». La carte des formations relève de la compétence des régions et le SAIO est rattaché désormais à la DRAIO, c'est-à-dire à la région académique. Mme Cousin-Douel travaille essentiellement pour la région académique et délègue la gestion de l'Académie à son adjointe Mme Triquet.

Concernant la difficulté de gestion des RH, mesdames Cousin-Douel et Triquet évoquent le turn-over dans les services RH qui impactent la gestion des personnels et du service payes. Mme Triquet a réalisé un gros travail de relecture des contrats et est allée s'assurer personnellement que les reclassements étaient bien fait pour chaque personnel non titulaires y compris les collègues en CDI. Le secrétaire général reprend les éléments communiqués lors du CSA du 25 janvier dernier, selon lesquels le service RH a précisé qu'à partir du moment où les non titulaires auraient signés un avenant à leur contrat, ils pourraient percevoir le rattrapage de leur reclassement prévu dès mars 2024.

- 2/ Nous souhaitons évoquer la répartition des postes de PsyEN EDO dans l'Académie et l'organisation des secteurs (nombre d'EPLE/nombre d'élèves/Psyen EDO).
- Quelles bases de calculs pour le poste IEO (ex-médiacom) distribué sur CIO Est 2 et CIO SUD ?

Mme Triquet s'est penchée sur le nombre d'établissements de chaque bassin et le nombre d'élèves, ainsi que les demandes répétées de DCIO faisant part de difficultés à couvrir tous les établissements du bassin pour retirer un poste à EIO (ex Médiacom) - qui n'a pas de secteur - et le redistribuer à raison de 50 % de ce poste sur Est 2 et 50 % sur Sud.

Concernant l'annexe de Saint Lambert, Mme Triquet a tranché pour que le suivi des élèves reste cette année au CIO Sud, car le CIO Est 2 était fragilisé par le grand nombre de contractuels et par le départ à la retraite de la DCIO en cours d'année. Elle reconnaît n'avoir pas suffisamment communiqué avec le CIO Sud pour expliquer cette décision.

3/ Par ailleurs, nous souhaitons évoquer le cas particulier du poste cure de la Salpêtrière sur un secteur CIO non spécifique. La particularité de ce mi-temps et le nombre exponentiel du nombre d'élèves en situation de handicap très invalidante nécessiterait de fait au moins une création de poste au sein du RHO.

Aucune convention entre l'éducation et la Pitié-Salpétrière n'a été retrouvée. Question à aborder en équipe : si rattachement au RHO cela signifiera transfert d'un demi poste du CIO Sud vers le RHO. A ce jour, rien de tel n'est prévu.

4/ Nous vous alertons également sur l'impossibilité de remplacer certains congés maladies, ce qui a entraîné l'an passé la situation inqualifiable où des collègues déjà en charge de 4 EPLE ont été déployés en cours d'année sur d'autres EPLE non pourvus faute de remplacement de congés maladie.

Mme Triquet précise que les congés longs (+ de 3 mois) sont remplacés malgré la difficultés à recruter des non-titulaires. Pour les congés courts, pas de vivier de remplaçants. Un seul TZR sur Paris affecté sur un poste à l'année. Le remplacement actuel d'une collègue en congés maladie courte durée avec ordre de mission pris sur du temps permanences CIO a été abordé :

Les arguments avancés par le SNES FSU pour réagir contre ce remplacement congé maladie sont les suivants. Les permanences CIO en binôme permettent d'approfondir et compléter la formation des néo-contractuels et des néo-titulaires et peuvent servir de régulation pour la récupération des heures supplémentaires. La circulaire de fonctionnement des CIO précise en effet que les heures supplémentaires doivent être récupérées dans les 15 jours et ce remplacement imposé par notre hiérarchie ne le permet pas.

Mme Triquet précise qu'il peut y avoir des souplesses pour les récupérations, que cette disposition a été mise en place pour que des collègues ne cumulent pas les récupérations pour prendre une semaine complète de récupération.

Mais: Rupture d'équité entre personnels de l'EN car les remplacements réalisés ne sont pas rémunérés (contrairement aux enseignants), rappel que les collègues signent d'un projet d'établissement nominatif en début d'année scolaire avec un contrat d'engagement tripartite, incidence sur les statistiques de fréquentation du CIO qui va chuter, alliance de travail avec l'élève et suivi impossible quand qu'il ne s'agit jamais du même collègue qui couvre les permanences « remplacement » des établissements, conditions de travail de + en + difficiles (augmentation des élèves en situation de handicap et d'inclusion (nombre d'ESS en hausse), augmentation du mal être des élèves depuis le Covid et des incidents graves avec les cellules d'écoute, reprise d'augmentation du nombre d'EANA en CIO, + missions de suivi des élèves en situation de décrochage + les missions courantes (projets avenirs, Segpa, aide à l'élaboration de projets, bilans...) + participation obligatoires sans dédommagement financier aux salons organisés par la Région. Ce remplacement génère une charge mentale supplémentaire. Enfin les permanences CIO sont là pour palier à une absence courte durée des collègues afin de recevoir les élèves et les familles dans de bonnes conditions.

Mme Triquet nous dit que ce remplacement est justifié par l'obligation de la continuité du service public, et précise le cadre exceptionnel ce type de remplacement.

Nous concluons sur ce sujet en souhaitant que cela continue à rester exceptionnel et proposons que la nouvelle modalité mise en place cette année d'embaucher un non titulaire TZR à l'année soit examinée pour la rentrée prochaine. Notre requête semble avoir été entendue bien que nos services soient considérés par le rectorat comme étant sur-consommateurs en besoins!!!

5/ Nous sommes également inquiets de l'application du PACTE: des briques de missions correspondant à nos missions spécifiques sont « redistribuées » dans le cadre de ce PACTE à d'autres acteurs.

Cette année, 4 Psyen ont signés un pacte (2 titulaires + 2 non-titulaires), l'un concernant un projet de coordination, les 3 autres sur un projet de découvertes des métiers..., ce dernier point faisant déjà partie de nos missions ce qui nous a semblé surprenant. Chacun des pactes signé avec des chefs d'établissements a été validé préalablement par la DCIO et s'effectue bien en dehors des temps de service habituel du psyen.

6/ Par ailleurs, l'accroissement d'associations qui proposent des permanences de psychologues de statut privé au sein des EPLE et qui entraînent une confusion des missions pour les usagers reste préoccupant.

Mesdames Cousin-Douel et Triquet nous font remarquer que ce point avait déjà été évoqué lors de l'audience de l'année dernière. Les associations qui entrent dans les lycées ont signés une convention avec la Mairie de Paris dans le cadre des CLEE. Ces associations d'écoute sont parfois alimentées par des ex-psyen, selon Mme Cousin-Douel.

7/ Nous souhaitons aborder le gestion des sites web des CIO dont les contenus sont très succincts et parfois inexacts.

La charte des sites des CIO est désormais nationale et le contenu est géré par une collègue du SAIO, Isabelle Hallgren. Si nous constatons des erreurs, le DCIO fait remonter l'information et cela sera traité très rapidement.

8/ Nous souhaitons vous alerter sur les configurations des sites ParisClassesNumériques et MonLycée.net dont la configuration est à chaque rentrée scolaire source de difficulté pour chaque collègue qui reçoit les messages de tous les acteurs du bassin, soit parfois plus de 300 messages par jour.

Elles vont alerter le DANE, elles n'ont pas la main dessus.

9/ Plus largement, la baisse du budget des CIO reste préoccupante.

Les budgets des CIO restent les mêmes depuis plusieurs années. Seules les fournitures sont commandées et traitées maintenant au niveau du rectorat et réparties dans les CIO au prorata du nombre de personnes (nombre effectif de personnel et non pas ETP). Une enveloppe de 1000 euros supplémentaires a été allouée en 2023 pour les frais de papier. Nous faisons remarquer que le Wisc 5 a été édité en 2014 et qu'une nouvelle version va probablement être commercialisée d'ici 2 ou 3 ans. Un fond sera débloqué pour cet achat exceptionnel par le rectorat au moment venu.

PROCHAINES JOURNÉES D'ÉTUDES PSY-ÉN : À PARIS LES 27 ET 28 JUIN

« Enfance et adolescence en temps de crise »

En présence de six chercheuses et chercheurs

Inscription obligatoire, mais participation gratuite dans la limite des places disponibles (priorité aux syndiqué·es).

https://adherent.snes.edu/Modules/Stages/index.php